



Assemblée générale

le 21 février 2026 à Pélussin à 14 h, salle Denis Éparvier

Rapport d'activité 2025

1	Étroite collaboration avec le CNPF	1
2	Parrainage	2
3	Actions pédagogiques	3
4	Projet « forêt du Pilat : tradition et évolution »	3
5	Chartes	4
	5.1 La charte du Parc Naturel Régional	4
	5.2 La charte forestière	4
6	Poursuite du dialogue avec les chasseurs	4
7	Défense des forêts contre l'incendie	5
8	Orientations 2026	5

Comme chaque année, les adhérents du GSMP sont invités à participer à l'assemblée générale de leur association, désormais positionnée en février pour accélérer le règlement de la cotisation : en effet, pour assurer la continuité de l'assurance responsabilité civile, la prime d'assurance, donc la cotisation, doit être réglée avant le 28 février.

1 Étroite collaboration avec le CNPF¹

La desserte est un enjeu crucial de l'exploitation forestière, qui nécessite un investissement important dans la durée pour optimiser le tracé, convaincre les acteurs et trouver les financements.

En particulier, en 2025, les discussions autour du projet de Panère à St Régis du Coin (les Confins jusqu'à la boucle de l'Estive, soit un peu plus de 2 km) ont bien progressé. D'autres projets sont en cours, comme l'Arbret ou Prélager (temporairement bloqué, mais non abandonné).

La bourse foncière vise à mobiliser les propriétaires pour regrouper et agrandir les propriétés. Outre la présentation faite lors de l'assemblée générale du Groupement en février, 4 réunions ont été réparties sur le territoire. Des plaquettes à transmettre aux notaires sont en cours de finalisation. Cette action a fortement contribué à la mobilisation des propriétaires sur les enjeux de la gestion de leur forêt.

¹ Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public créé pour promouvoir la gestion durable des forêts privées : orienter la gestion des forêts privées, conseiller et former les propriétaires et regrouper la propriété privée.

Une soixantaine de participants de tous niveaux, principalement des adhérents du GSMP, ont bénéficié d'une réunion « **Retrouver ses limites en forêt** » (St-Genest-Malifaux, le 23 avril) : quel que soit son niveau, chacun a trouvé réponse à ses questions.

Le CNPF s'est également très investi dans le suivi technique du **projet « Forêt du Pilat, tradition et évolution »** et dans l'animation des réunions de vulgarisation, à destination des financeurs (15 mai) et de propriétaires intéressés (le 27 juin, conjointement avec l'Office National des Forêts).

Le projet « parcelles vitrine » a été mené à bien. 12 parcelles-types des peuplements forestiers du Pilat font l'objet d'une fiche technique : les résultats de l'itinéraire sylvicole peuvent ainsi être visualisés, idéalement dans le long terme du temps forestier. Leur valorisation financière reste aussi un objectif, mais délicat car le prix reste subjectif et susceptible d'engendrer des réactions inappropriées.

La diffusion des travaux est prévue pour les propriétaires privés, et les parcelles pourront être visitées avec un accompagnement.

La **formation FOGFOR** (Formations à la Gestion FOREstière) est un succès, avec 29 participants, une animation appréciée et pour la première fois la participation de filleuls, avec un retour très positif.

Notons que la Loire est très représentée dans cette organisation, désormais pilotée au niveau régional.

Le livre « Une forêt, un projet ! », remis aux participants, est à recommander (disponible sur librairie.cnpf.fr).

Le GSMP promeut cette formation et apporte une contribution aux adhérents qui le sollicitent.

Le regroupement des propriétaires reste une action de fond. Le CNPF a animé un **chantier groupé** au Grand bois. Il soutient également le projet **d'une seconde ASLGF² dans le Pilat**, au Bois de la Trappe (St-Genest-Malifaux).

Enfin, pour mieux cerner les **attentes de propriétaires**, **4000 questionnaires** ont été envoyés, et relayés par le GSMP pour ses adhérents. Le dépouillement est en cours.

Les actions qui font suite à des appels à projet de la DRAAF AURA à destination des collectivités sont initiées par le PNR du Pilat avec une animation du CNPF. Le GSMP s'y implique.

2 Parrainage

Le parrainage a vocation à impliquer des jeunes dans la connaissance de la forêt, notamment pour les préparer à gérer leur forêt familiale.

Notre action consiste à associer les filleul(e)s à toutes nos manifestations et à toutes nos informations, notamment l'accès au site internet et l'abonnement aux revues : les parrains participent aux frais à hauteur de 10 €.

15 filleul(e)s ont ainsi été parrainés... dont seulement 5 nommément désignés, les 10 autres étant laissés par les parrains au choix du conseil d'administration.

Cette démarche de nos adhérents, que nous remercions particulièrement pour leur implication, nous a conduits à renforcer nos liens avec la Maison Familiale et Rurale de Marlhes, très active dans le domaine forestier (CAPa travaux forestiers, bac professionnel forêt, BP responsable de chantiers débardage / sylviculture).

² Une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) est une association qui permet à chaque adhérent, qui reste pleinement propriétaire de ses bois et maître des opérations qui y seront menées, de mutualiser les travaux et coupes afin d'intéresser acheteurs et des entrepreneurs, de faire des économies d'échelle, de bénéficier de l'appui d'un gestionnaire et de bénéficier d'aides.

Les élèves des filières forestières sont donc désormais parrainés.

En outre, le GSMP intervient dans la pédagogie, par des interventions à l'initiative du responsable de l'enseignement forestier ainsi que par la mise à disposition d'une parcelle école par un adhérent ;

La MFR est intervenue pour des travaux dans le cadre de notre projet.

Enfin, pour matérialiser ce partenariat, le GSMP offre aux élèves le spencer 20 m dont ils ont besoin pour leur activité. marqué au logo du GSMP.

Le GSMP a également participé aux 70 ans de la MFR.

3 Actions pédagogiques

Dans la même logique que la parrainage, le GSMP s'investit dans la formation des jeunes, à tous âges.

Des actions ont été notamment été organisées, autour de visites en forêt en général, avec :

- Lycée horticole à Dardilly (terminales)
- Sylva Campus à Montélimar) (BTS)
- Lycée Agrotech à Annonay (1ères)
- Université Jean Monnet (IUT) avec la Ligue de Protection des Oiseaux.
- Lycée George Sand d'Yssingeaux (Terminales)
- Collège St Joseph à Bourg Argental (5èmes)
- MFR Marlies (1ère)
- Honoré d'Urfé à Saint-Étienne (1ères)
- École Bel Air à La Fouillouse (petits en maternelle et CM2 en primaire)
- Université Lyon 2 (Master Environnement)
- École des mines de Saint-Étienne

Si des adhérents souhaitent organiser une manifestation ou participer à une action, les administrateurs sont à leur disposition pour en discuter.

4 Projet « forêt du Pilat : tradition et évolution »

Grâce à la Région AURA et au Parc Naturel Régional du Pilat pour leur soutien et leurs subventions, grâce au CNPF pour l'appui technique et grâce aux pépinières de l'ONF pour diversifier la fourniture de plants, des propriétaires volontaires et motivés expérimentent de nouvelles essences, provenances, mélanges et techniques culturales.

Les entrepreneurs de travaux forestiers ont exécuté ces chantiers atypiques avec curiosité, implication et professionnalisme.

Au total, 6200 arbres de 22 essences (11 conifères et 11 feuillues) ont été plantés.

La diversité des sites et des plants sont déjà sources d'enseignements intéressants : chênes faginé, chevelu, pubescent (4 origines), hêtres commun (dont une provenance méridional « hêtraie sèche ») et d'orient, douglas vert de Californie, cèdre de l'Atlas, sapins (de Céphalonie et de Nordmann), érable de Montpellier, robinier (3 origines), tilleul, pins de Salzmann, maritime, laricio, taeda, auxquels s'ajoutent des essences plus originales comme le liquidambar, le tulipier, le pin d'Eliott, le calocèdre, l'épicéa de Serbie et le frêne à feuilles étroites.

La richesse des mélanges (entre 3 et 8 essences par site) apportera un éclairage complémentaire.

Les visites amorcées dès 2024 ont montré l'intérêt des visiteurs :

- Présentation des résultats aux différentes parties prenantes, notamment la Région, le 15 mai ;
- Présentation aux adhérents, conjointement avec des expérimentations de l'ONF, le 12 juin.

Le détail financier est présenté dans le rapport dédié.

Ce projet mobilisateur a engendré une dynamique que le Groupement souhaite poursuivre :

- En accompagnant ces parcelles expérimentales dans le temps long de la forêt, en veillant à préserver leur diversité (certaines essences intéressantes peuvent être temporairement moins dynamiques) ;
- En engageant un nouveau projet, par exemple sur la pérennisation de la forêt : sylviculture propre aux plantations âgées (30/40 ans) ; enrichissement et diversification des peuplements existants.

5 Chartes

5.1 La charte du Parc Naturel Régional

La charte du Parc Naturel Régional, en passe d'être renouvelée, a fait l'objet d'une large concertation, dans laquelle le GSMP s'est investi.

Un point de fond nous a mobilisés. Certes, la charte n'est pas opposable aux tiers ; mais les SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) doivent intégrer les « dispositions pertinentes » de la charte.

Or, nous militons pour que la gestion forestière reste gouvernée par le code forestier. Et a contrario pour que d'autres enjeux administratifs ne viennent pas le complexifier, voire le contredire.

Au final, la version retenue nous satisfait.

5.2 La charte forestière

Sur le secteur du Pilat (y compris bien sûr dans le territoire du Parc Naturel Régional), la forêt est un enjeu très important, qui a justifié l'élaboration d'une stratégie locale de développement forestier (cf. article L.123-1 du Code forestier), pour développer la filière forêt-bois dans une logique de partenariat avec les autres acteurs du territoire.

Le GSMP est évidemment très impliqué dans la vie de cette charte forestière autour de trois thèmes :

- Relever le défi climatique et écologique ;
- Améliorer l'exploitation, la gestion et la valorisation du bois ;
- Partager les enjeux et concilier les usages de la forêt.

De nombreux projets sont en cours : notre projet « tradition et évolution », la desserte forestière, l'équilibre forêt-gibier...

L'observatoire de la forêt du Pilat grâce au LIDAR (cartographie fine de la forêt grâce à un enregistrement aérien par laser) est encore en phase d'étude (modélisation et surtout mise en forme) pour une restitution intelligible par les forestiers.

Fibois 42, interprofession de la filière bois, assure une animation efficace de la charte forestière.

6 Poursuite du dialogue avec les chasseurs

Comme les années précédentes, Michel Pierret s'investit dans deux actions principales, à conduire systématiquement par chaque propriétaire pour limiter les dégâts du chevreuil :

- Déclarer les plantations et zones de régénération (y compris naturelle), pour orienter les chasseurs vers ces zones sensibles (plan de chasse, tirs d'été, zones à privilégier...) ;
- Dans la même logique, déclarer les dégâts de gibier.

Une plateforme nationale recense les dégâts de gibier par année et par espèce, de l'échelle locale à l'échelle nationale : <https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/>³

De façon plus générale, cultiver le dialogue avec les chasseurs est un enjeu majeur.

L'une des bases de discussion est le suivi annuel de placettes qui quantifie les abrouissements de chevreuil dans la sapinière. C'est un investissement important partagé entre l'ONF, le PNR et le GSMP. Les dégâts apparaissent stables ; l'arrivée du cerf est un facteur de préoccupation supplémentaire.

Chacun peut trouver les informations dans l'onglet « Chasse » du site du GSMP. Michel Pierret rappelle qu'il est disponible, comme Étienne Coste du CNPF, pour répondre aux questions des adhérents.

7 Défense des forêts contre l'incendie

La défense des forêts contre l'incendie (DFCI) est un enjeu croissant dans le contexte du dérèglement climatique.

Le Pilat est directement concerné : le plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI) a été élaboré en 2025, les derniers travaux portant sur l'évaluation des risques puis l'élaboration des cartes d'aléas. La propagation des feux potentiels est modélisée pour adapter les stratégies de lutte.

Les obligations légales de débroussaillage, rappelons-le à la charge des propriétaires du bâti, vont concerner directement les propriétaires forestiers, mais les surfaces concernées devraient rester modestes. La question d'une voirie dédiée, avec les contraintes d'entretien spécifiques, est à l'étude.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pourrait aussi être sollicité dans le cadre des actions pédagogiques.

En complément, le GSMP suit également les travaux pour le schéma métropolitain de défense extérieure contre l'incendie (DECI), à St-Étienne.

Sur toutes ces questions, le conseil d'administration est à l'écoute de tous les propriétaires forestiers. C'est la base de notre association. Contactez-nous ! Vos questions nous intéressent ; nous y répondrons avec plaisir.

Une association, et la promotion des enjeux qu'elle porte, vit aussi grâce à sa représentativité, donc au nombre de ses adhérents : le conseil d'administration invite les adhérents à promouvoir le GSMP autour d'eux. Chacun peut, à son niveau, promouvoir ainsi la gestion durable de la forêt.

Et sur un enjeu aussi vaste et important que la forêt, l'efficacité de l'action locale passe par un soutien départemental, régional, national voire européen : c'est pourquoi l'adhésion au GSMP est indissociable de l'adhésion à Fransylva, syndicat qui défend les enjeux de la forêt et des propriétaires forestiers, sur tous les sujets qui nous mobilisent, jusqu'au niveau européen.

8 Orientations 2026

Nous poursuivrons en 2026 les actions déjà entreprises ces dernières années, sans inflexion notable.

Voici quelques points à mettre en exergue :

- Avec le CNPF, organiser une réunion pour les « nouveaux sylviculteurs » : nouveaux adhérents et filleuls voire nouveaux propriétaires dans le Pilat (probablement en avril) ;

³ Le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique est également largement défendu par Fransylva-Loire, qui depuis quelques années finance les relevés de dégâts dans les reboisement de la Loire.

-
- Participer à la « Nuit des Forêts », manifestation dont l’objectif est de sensibiliser le grand public aux enjeux forestiers ;
- Contribuer à la fête de la forêt : les Entrepreneurs de Travaux Forestiers ont planifié cette manifestation en septembre 2026 à la croix de Chaubouret. Le GSMP sera présent et s’investira dans l’organisation ;
- Avec les Entrepreneurs de Travaux Forestier et avec le CNPF, montrer l’utilisation de petit matériel pour une exploitation forestière (juin ou juillet) ;
- S’impliquer dans l’actualisation des PLU : représenter les propriétaires privés dans les enquêtes publiques ;
- S’impliquer dans la DFCI, notamment les obligations légales de débroussaillage ;
- Lancer un nouveau projet : des enjeux importants portent sur la sylviculture propre aux plantations âgées (30/40 ans) d’une part, sur l’enrichissement et la diversification des peuplements existants d’autre part. Le dossier de demande de subventions, indispensables, est à monter sans délai.

Le conseil d’administration